

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-381 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N°2007-192 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°2007-193 CONCERNANT LES LIMITES DE LA ZONE M-13

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le 12 août 2025, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 2025-381 modifiant le Plan d'urbanisme n°2007-192 et le Règlement de zonage n°2007-193 concernant les limites de la zone M-13**

Ce règlement a reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce le 26 août 2025 et prend donc effet à la date de délivrance du certificat de conformité émis à son égard le 28 août 2025.

Toute personne qui désire obtenir ou consulter le projet de règlement, la description ou l'illustration des zones concernées peut le faire sur demande au bureau municipal.

DONNÉ À VALLÉE-JONCTION, ce 2 septembre 2025.

_____ (signé) _____

Isabelle Perron

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Vallée-Jonction certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2 septembre 2025.

_____ (signé) _____

Isabelle Perron

Directrice générale et greffière-trésorière